

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 8 janvier 2016 portant renouvellement de l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération nationale des radioamateurs au service de la sécurité civile

NOR : INTE1600869A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-11 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2013 portant agrément national de sécurité civile pour la Fédération nationale des radioamateurs au service de la sécurité civile ;

Vu le règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications, notamment ses articles 1^{er} et 25.9A ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément de la Fédération nationale des radioamateurs au service de la sécurité civile en date du 1^{er} septembre 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La Fédération nationale des radioamateurs au service de la sécurité civile est agréée au niveau national pour une durée de trois ans pour les missions et dans le cadre du champ géographique définis ci-dessous :

TYPE D'AGRÉMENT	CHAMP GÉOGRAPHIQUE DES MISSIONS	TYPE DES MISSIONS DE SÉCURITÉ CIVILE par centre de formation et d'intervention
National	Voir annexe	A : opérations de secours (établissement et exploitation de réseaux annexes et supplétifs de transmission)

Art. 2. – La Fédération nationale des radioamateurs au service de la sécurité civile apporte son concours aux missions conduites par les services d'incendie et de secours dans les conditions fixées par le règlement opérationnel prévu à l'article L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales, à la demande du directeur des opérations de secours et sous l'autorité du commandant des opérations de secours.

Art. 3. – L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré en cas de non-respect d'une des conditions fixées par les articles R. 725-1 à R. 725-11 du code de la sécurité intérieure susvisés.

Art. 4. – La Fédération nationale des radioamateurs au service de la sécurité civile s'engage à signaler sans délai, au ministre chargé de la sécurité civile, toute modification substantielle des éléments au vu desquels l'agrément a été accordé.

Art. 5. – Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des services d'incendie
et des acteurs du secours,

B. TREVISANI

A N N E X E

LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES

REPRÉSENTATIONS DÉPARTEMENTALES	CHAMP GÉOGRAPHIQUE DES MISSIONS	
	Départemental	National
ADRASEC 01	A	A
ADRASEC 02	A	A

REPRÉSENTATIONS DÉPARTEMENTALES	CHAMP GÉOGRAPHIQUE DES MISSIONS	
	Départemental	National
ADRASEC 03	A	A
ADRASEC 05	A	A
ADRASEC 06	A	A
ADRADEC 07	A	A
ADRASEC 08	A	A
ADRASEC 09	A	A
ADRASEC 10	A	A
ADRASEC 11	A	A
ADRASEC 12	A	A
ADRASEC 13	A	A
ADRASEC 14	A	A
ADRASEC 15	A	A
ADRASEC 16	A	A
ADRASEC 17	A	A
ADRASEC 18	A	A
ADRASEC 19	A	A
ADRASEC 2A	A	A
ADRASEC 2B	A	A
ADRASEC 21	A	A
ADRASEC 22	A	A
ADRASEC 24	A	A
ADRASEC 25	A	A
ADRASEC 26	A	A
ADRASEC 27	A	A
ADRASEC 28	A	A
ADRASEC 29	A	A
ADRASEC 30, 48	A	A
ADRASEC 31	A	A
ADRASEC 32	A	A
ADRASEC 33	A	A
ADRASEC 34	A	A
ADRASEC 35	A	A
ADRASEC 36	A	A
ADRASEC 37	A	A
ADRASEC 38	A	A
ADRASEC 39	A	A
ADRASEC 40	A	A
ADRASEC 41	A	A

REPRÉSENTATIONS DÉPARTEMENTALES	CHAMP GÉOGRAPHIQUE DES MISSIONS	
	Départemental	National
ADRASEC 42	A	A
ADRASEC 43	A	A
ADRASEC 44	A	A
ADRASEC 45	A	A
ADRASEC 46	A	A
ADRASEC 47	A	A
ADRASEC 49	A	A
ADRASEC 51	A	A
ADRASEC 52	A	A
ADRASEC 53	A	A
ADRASEC 54	A	A
ADRASEC 55	A	A
ADRASEC 56	A	A
ADRASEC 57	A	A
ADRASEC 58	A	A
ADRASEC 59	A	A
ADRASEC 60	A	A
ADRASEC 61	A	A
ADRASEC 62	A	A
ADRASEC 63	A	A
ADRASEC 64	A	A
ADRASEC 65	A	A
ADRASEC 66	A	A
ADRASEC 67	A	A
ADRASEC 68	A	A
ADRASEC 69	A	A
ADRASEC 71	A	A
ADRASEC 72	A	A
ADRASEC 73	A	A
ADRASEC 74	A	A
ADRASEC 75, 92, 93, 94	A	A
ADRASEC 76	A	A
ADRASEC 77	A	A
ADRASEC 78	A	A
ADRASEC 80	A	A
ADRASEC 81	A	A
ADRASEC 82	A	A
ADRASEC 83, 04	A	A

REPRÉSENTATIONS DÉPARTEMENTALES	CHAMP GÉOGRAPHIQUE DES MISSIONS	
	Départemental	National
ADRASEC 85	A	A
ADRASEC 86	A	A
ADRASEC 87-23	A	A
ADRASEC 88	A	A
ADRASEC 89	A	A
ADRASEC 90, 70	A	A
ADRASEC 91	A	A
ADRASEC 95	A	A
ADRASEC 971	A	A
ADRASEC 972	A	A
ADRASEC 974	A	A
ADRASEC 988	A	A